

# La France persiste à vouloir taxer les Gafa. La Belgique a mis le dossier sur "pause"

■ La France continue de faire cavalier seul sur le dossier de la taxation des géants du Net.

La France ne fait décidément jamais rien comme les autres. Mardi et mercredi, le Sénat examinera une proposition de loi portée par le ministre des Finances Bruno Le Maire pour taxer les géants du numérique.

Et alors, pourrait-on dire? Taxer les géants comme Google, Amazon, Facebook et Apple (d'où le nom de la taxe - taxe Gafa), n'y a-t-il pas là une forme légitime de réparation fiscale puisque ces sociétés, le plus souvent, échappent à toute forme de taxation? Oui, et c'est bien cela qui étonne. Car si le projet de taxe a été recalé au sein de l'Union européenne - l'Irlande, la Suède, le Danemark et la Finlande n'en voulaient pas -, l'OCDE a pris les choses en mains. D'ici à la fin 2020, l'OCDE, qui a obtenu en janvier l'accord de principe de 127 pays pour trouver une solution qui permette de lutter contre l'érosion de leurs recettes fiscales, devrait dans ce cadre pouvoir réviser la fiscalité des entreprises, celles de services numériques y compris. Bref, la France fait cavalier seul - l'Italie, l'Autriche et la Grande-Bretagne, intéressées, n'accélèrent pas le mouvement - et n'attend pas la solution de l'OCDE.

**Le projet belge mis de côté**

Pourquoi? Simplement parce que cette taxe est une des pistes explorées par l'exécutif Macron pour calmer l'ire des "gilets jaunes", et surtout pour financer le paquet de mesures (pour 10 milliards d'euros tout de même) destinées aux ménages les plus modestes. Et si les progrès réalisés par l'OCDE devaient se traduire par une taxe en bonne et due forme en 2020? "La France retirera alors naturellement sa taxe nationale", a promis Bruno Le Maire.

Et en Belgique? Un tel projet existe-il aussi? Oui. Une proposition de loi portée par le CDH a été déposée en janvier 2019. Elle était une copie conforme du projet européen, lequel prévoyait "de taxer à hauteur de 3% le chiffre d'affaires (et non les seuls bénéfices...) généré par certaines activités numériques, telles que la vente de données personnelles, la vente d'espaces publicitaires en ligne et les services qui permettent les interactions entre les utilisateurs", explique-t-on au cabinet du député européen Hugues Bayet (PS). Cette taxe aurait donc été due par les sociétés réalisant plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires mondial, dont 50 millions imposables (revu à 40 ensuite) dans l'Union européenne. "Soit 120 à 150 entreprises seulement, des géants du tech dont la moitié est américaine, un tiers asiatique et un tiers européen."

**Marché intérieur déstabilisé**

Cette proposition de loi, débattue en commission Budget & Finances, n'a pas reçu le soutien de tout le monde. En résumé, seuls le PTB et les socialistes (PS et SP.A), moyennant quelques ajustements, avaient embrayé, le CD&V et le MR s'abstenant. "Il est évident que l'évolution des entreprises comme les Gafa pose question en matière fiscale. Mais le MR souhaite surtout que l'Union européenne parvienne à une solution équilibrée qui permette de moderniser le système fiscal, sans entraver le développement de ces entreprises sur notre continent. Il faut aussi éviter des mesures de représailles qui nous entraîneraient dans un cycle de guerre fiscale avec les continents voisins", précise-t-on chez les libéraux, qui soutiennent donc la proposition européenne, aujourd'hui remise au placard.

Et chez Écolo? Ils renvoient eux au concept d'établissement numérique stable. "Les verts ont soutenu la taxe de 3% et aussi un rapport européen qui définit le concept de "présence numérique significative" à l'aune de plusieurs critères (nombre de contrats avec des entreprises, nombre d'utilisations et recettes découlant de l'offre de services numériques). Ce rapport contient des solutions de long terme pour la taxation des Gafa sur base de ce nouveau concept. Dans le cas où des désaccords persistent au sein du Conseil des ministres de l'UE, feraient barrage à l'adoption de ces textes, les verts sont en faveur d'une coopération renforcée autour de ce projet pour agir sans tarder à l'égard des Gafa et éviter que des actions prises unilatéralement dans les États membres volontaristes ne portent atteinte au marché intérieur", explique-t-on chez Écolo.

**Peur de représailles**

L'Open VLD et la N-VA avaient, pour leur part, voté contre... quasi pour les mêmes raisons : ils estimaient que la solution devait venir de plus haut (entendez de l'Europe ou de l'OCDE), pour éviter des bis-

brouilles internes.

En résumé : personne n'est véritablement contre une imposition de l'économie numérique qui, aujourd'hui, échappe en grande partie à toute forme de taxation avec la matière première qu'elle utilise : les données personnelles. "Les règles actuelles ne sont plus adaptées au contexte d'aujourd'hui où le commerce en ligne a été facilité, où les entreprises s'appuient largement sur des actifs incorporels difficiles à évaluer", résume-t-on chez Défi. Ça c'est pour la théorie. En pratique, alors que les différends commerciaux durcissent sous la houlette des États-Unis, c'est surtout vers eux que les regards se tourneront pour espérer un déblocage du dossier. Comme souvent.

François Mathieu

Quelque 120 à  
150 entreprises  
seraient visées  
par la taxe  
européenne  
sur les Gafa.